

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 27 AVRIL 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 3
Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur CHAMPREDON Éric à Monsieur DOLADILLE Damien, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie et Madame PAGES Anne à Madame CONSTANT Sandrine.

Absents : Madame DOMEIZEL Emilie et Monsieur PARENT Philippe

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

9 - OBJET : MAISON CONDON – APPROBATION DU BAIL PRÉCAIRE COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a acquis l'immeuble situé 2, rue Saint-Roch à Saint-Alban et a procédé à des menus travaux de réparation réalisés par les agents des services techniques dans un premier temps en prévision de travaux plus structurels dans les années à venir.

La SARL Le Chemin des Sens représentée par Monsieur Stan MAGNE a fait connaître son souhait de prendre en location le local commercial situé en rez-de-chaussée en complément de son activité située 13, Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole.

Il a été convenu de l'établissement d'un bail précaire entre la SARL Le Chemin des Sens et la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole. Le bail commencera à courir au 1^{er} mai 2023 pour une durée de 1 an.

Le prix du loyer a été fixé à 110 € TTC par mois. (Le bail n'est pas assujetti à la TVA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONVIENT et ENREGISTRE les termes de ce bail ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bail.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

